La gestion des herbus de la réserve de chasse maritime de la Baie du Mont Saint Michel

Vincent SCHRICKE[1], Yves DESMIDT[2] & David GUERIN[3]

[1]Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 53 rue Russeil 44000 NANTES
[2]Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine, ZAC de Beauregard, 6 rue André Meynier 35000 RENNES
[3]Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche, ZAC de la Chevalerie, 745 rue Jules Vallès 50001 SAINT-LO Cedex

Cet article a fait l'objet d'une communication de Vincent Schricke, le 28 mai 2001, à l'occasion de la réunion technique "Gestion des habitats sur les réserves estuariennes et littorales des côtes de la Manche" organisée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde à la Maison de l'Oiseau (Somme, France).

SCHRICKE V., DESMIDT Y. & GUERIN D. (2006) Salt meadows management of Mont Saint Michel Bay' maritime hunting reserve. *Avifaune picarde* 16 : 2-6.
This paper describes restoration of salt meadows for wildfowl and breeding waders.

Mots clés : gestion, prés salés, réserve, anatidés, limicoles, baie, Mont Saint Michel.

Keywords : management, saltmarshes, reserve, wildfowl, waders, bay, Mont Saint Michel.

Introduction

Site d'intérêt international pour l'avifaune migratrice, la baie du Mont-Saint-Michel comprend la plus vaste étendue de prés salés des côtes françaises avec une superficie de 4 000 hectares. Appelés localement herbus, les prés salés sont le support d'une activité agricole traditionnelle basée sur l'élevage (équin, bovin et surtout ovin) et le fauchage estival, et d'activités non agricoles à vocation touristique et cynégétique.

Les herbus représentent aussi un habitat très favorable pour l'avifaune qui les utilise en période de migration et d'hivernage comme zone d'alimentation diurne et nocturne (anatidés), comme zone de reposoir (limicoles) et comme zone de reproduction (Caille des blés, *Coturnix coturnix*, Busard des roseaux, *Circus aeruginosus* ; SCHRICKE, 1983 & 1998).

Malgré les conditions de tranquillité dont il bénéficie, l'herbu de la réserve de chasse maritime présente, en raison de ses faibles ressources trophiques, une capacité d'accueil limitée pour les oiseaux d'eau. C'est la raison pour laquelle un aménagement d'un secteur de 50 hectares a été réalisé en 1996 en vue d'augmenter la fréquentation de la réserve par l'avifaune (SCHRICKE & DESMIDT, 1994).

Nous présentons ici les résultats de l'impact de cet aménagement sur l'avifaune et la végétation.

Caractéristiques de l'herbu de la réserve de chasse maritime

Créée en 1973, la réserve de chasse maritime, située à l'ouest du Mont Saint-Michel, couvre une superficie totale de 3 000 hectares dont 750 hectares d'herbus. Comme l'ensemble des herbus de la baie, le secteur de la réserve est utilisé traditionnellement par les agriculteurs locaux pour la production de moutons

dits de "prés salés". Les animaux pâturent dans la journée en liberté ou sous la surveillance d'un berger. Ils sont rentrés en bergerie tous les soirs et en période de grandes marées.

Le mouton consomme préférentiellement un gazon ras à base de Puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*), graminée halophile à valeur fourragère intéressante et base du régime alimentaire des anatidés phytophages. Associé au piétinement, le pâturage ovin a pour effet de maintenir et de développer la prairie à Puccinellie qui, en l'absence d'exploitation, est cantonnée à une superficie réduite (GUILLON, 1980 & 1983). C'est le cas de l'herbu de la réserve où les zones à Puccinellie couvrent une superficie de plus en plus restreinte (moins de 30 hectares).

Ainsi, les ressources alimentaires de ce pré salé pour les oiseaux d'eau tendent à disparaître depuis quelques années en raison d'une modification de la végétation consécutive à une diminution du pâturage ovin (1980 : 1730 animaux ; 2000 : 600 animaux) et à une tendance à l'exhaussement (SCHRICKE, 1998).

La faible pression de pâturage conduit à une extension de l'Obione (*Halimione portulacoides*) et du Chiendent (*Elymus pungens*) aux dépens d'autres espèces, dont la Puccinellie maritime, favorable aux anatidés phytophages (SCHRICKE, 1983) comme le Canard siffleur (*Anas penelope*) ou la Bernache cravant à ventre sombre (*Branta bernicla.bernicla*).

Description des aménagements

Initié et conçu par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en 1992, l'aménagement de l'herbu de la réserve de chasse maritime a été réalisé concrètement en 1996 après quatre années de procédures administratives. D'une superficie de 50 hectares, il est situé sur la concession accordée à l'ONCFS par l'Etat en 1996, localisée à cheval sur les départements de la Manche et de l'Ille et Vilaine, à 1 km à l'est de la limite ouest de la réserve (carte 1). Les travaux financés intégralement par les chasseurs ont été réalisés selon deux phases distinctes (SCHRICKE *& al.*, 1999a).

Travaux lourds (1996)

Ces travaux ont concerné trois opérations complémentaires :
- l'aménagement de deux anciennes mares de gabion (curage, agrandissement de la surface en eau, amélioration des berges en pente douce); la superficie agrandie des deux mares est de l'ordre de 8 000 m² et le niveau d'eau ne dépasse pas un mètre;
- la création de deux cuvettes sur les zones jouxtant les prairies à Puccinellie (superficie en eau de 500 m² chacune, berges en pente douce, niveau d'eau variant de 0,30 m à 0,50 m); un îlot, d'une superficie de 100 m², a été construit au centre d'une des deux cuvettes;
- le maintien de l'inondation hivernale par l'obstruction artificielle de quelques canaux de drainage (criches) et de certaines dépressions naturelles.

Pour une parfaite intégration paysagère de ces aménagements, il a été décidé également de supprimer les deux anciens gabions (destruction et comblement par de la tangue).

La tangue extraite au moment des travaux a été pour une large part évacuée hors du site conformément à l'arrêté interpréfectoral des 20 et 21 septembre 1995. Le reste des déblais a servi à remettre en état les lieux dégradés par les engins durant les travaux, à combler des trous et à améliorer l'état du chemin en bordure de la digue.

Travaux d'entretien (1996-1999)

Afin d'accroître le degré d'ouverture du milieu, il est nécessaire d'effectuer chaque année en été des travaux d'entretien basés soit sur le fauchage, soit sur le broyage de la végétation haute (Chiendent, Fétuque rouge *Festuca rubra*). A cette fin, plusieurs opérations ont été effectuées successivement entre 1996 et 1999 :

- fauchage traditionnel de ce secteur en août 1996 par les agriculteurs locaux ; ce mode de gestion du milieu n'a toutefois pas été pratiqué uniformément sur toute la zone aménagée compte tenu des contraintes physiques du sol (présence de chenaux) et de la qualité de la végétation ;
- broyage mécanique de la végétation haute en périphérie et autour des plans d'eau en septembre 1997 par une entreprise agricole, sur une superficie de 15 hectares ;
- broyage de ces mêmes secteurs fin août et début septembre 1998 et de nouvelles zones sur une superficie de 43 hectares ;
- broyage des mêmes secteurs fin août et mi-septembre 1999 et de nouvelles zones sur une superficie de 50 hectares.

Les végétaux broyés sont laissés sur place et s'accumulent sous l'effet des marées en certains secteurs de la zone, notamment en bordure des chenaux et des anciennes mares de gabion.
Il faut ajouter à ces travaux d'entretien un pâturage plus ou moins régulier de la zone par un troupeau de 600 brebis tout au long de l'année, surveillé par un berger et ses deux chiens. Les moutons fréquentent préférentiellement les secteurs broyés et les zones à Puccinellie. La présence des moutons, alliée au broyage annuel de la végétation haute, contribue ainsi à maintenir le milieu ouvert durant toute la saison d'hivernage.

Ainsi, chaque année à la fin de l'été, et juste avant les fortes marées de septembre, la zone aménagée se caractérise par plusieurs plans d'eau de taille différente représentant une superficie totale d'environ deux hectares. Au cours de l'hiver, lors d'intenses précipitations et au moment des marées à fort coefficient (septembre à mars), de nombreuses dépressions retiennent l'eau durant un période plus ou moins longue, de quelques jours à deux ou trois semaines. C'est en particulier le cas dans les secteurs les plus bas où poussent les plantes annuelles (Soude maritime *Suaeda maritima* et Salicorne, *Salicornia sp*.).

La végétation de la zone est marquée par une mosaïque de groupements végétaux parmi lesquels domine celui à Chiendent et à Fétuque rouge (28,3 ha en 1996). La prairie rase à Puccinellie ne représentait à cette époque qu'une superficie de 8,7 ha (TESSIER, 1998).

Globalement, tous les secteurs ayant fait l'objet d'aménagements restent en eau durant toute la saison hivernale. Selon les années, les zones inondées sur l'ensemble des secteurs peuvent se maintenir jusqu'à début mai grâce à l'action conjuguée des fortes marées et d'une pluviométrie élevée. De juin à début septembre, seules les deux anciennes mares de gabion sont en eau.

Bilan du suivi ornithologique et botanique

Un suivi ornithologique est assuré chaque année depuis 1996, principalement en période d'hivernage et de migration post et prénuptiale. Depuis 1998, le site fait aussi l'objet d'observations ponctuelles au moment de la période de reproduction (mai à juillet).

Pendant la phase d'hivernage au sens large (septembre à mars), le suivi a été réalisé à partir d'observations diurnes et crépusculaires sur la base de deux sorties mensuelles au minimum, avec toutefois une pression d'observation plus élevée au cours des saisons 1998/1999 et 1999/2000 (une sortie hebdomadaire). Toutes les sorties ont été effectuées par l'ONCFS, le Service technique des Fédérations Départementales des Chasseurs de la Manche et d'Ille et Vilaine, et par l'Association Loisirs Nature de la Maison de la baie du Vivier-sur-Mer.

De septembre 1996 à mars 2000, 70 sorties ont été réalisées pendant la journée et 51 le soir, au moment des déplacements crépusculaires des canards de la remise aux gagnages. L'évolution temporelle de la fréquentation diurne et crépusculaire est exprimée en fréquence de rencontre (FR), égale au nombre de sorties où une espèce est présente sur le nombre total de sorties effectuées (en pourcentage).

Ce type de suivi a ainsi permis de dresser un bilan de la fréquentation diurne et nocturne de la zone aménagée par l'avifaune, plus particulièrement par les anatidés.

Parallèlement au suivi de l'avifaune, une étude des conséquences des aménagements sur la végétation a été menée de 1996 à 1998 par le laboratoire d'Ecologie végétale de l'Université de Rennes I (TESSIER, 1998).

Suivi de l'avifaune (1996/1997 - 1999/2000)

Quarante neuf espèces ont été observées entre septembre 1996 et mars 2000. Les anatidés et limicoles sont les plus représentatifs (29 espèces). Les espèces à forte valeur patrimoniale sont la Spatule blanche *Platalea leucorodia* (5 à 8 individus en migration postnuptiale), la Cigogne noire *Ciconia nigra* (2 individus du 21 août au 16 septembre 1997) et la Grue cendrée, *Grus grus* (2 individus en 1998/99).

Ce suivi a apporté les premières preuves de nidification de l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) en Baie du Mont Saint-Michel (2 couples en 1998 ; SCHRICKE *& al.*, 1999b) et mis en évidence la reproduction annuelle du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), espèce nicheuse en déclin en France (2 à 3 couples), du Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) en 1999 (1 couple) et une tentative de reproduction du Chevalier gambette (*Tringa totanus*) en 1998.

Ces secteurs font également l'objet d'une utilisation hivernale diurne de la zone par le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), suivi du Canard colvert, de la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), du Canard siffleur, et à un degré moindre de la Bécassine des marais, *Gallinago gallinago* (jusqu'à 500 ind./jour, toutes espèces confondues) et d'une utilisation hivernale nocturne régulière de la zone par le Canard colvert, le Canard siffleur et la Sarcelle d'hiver (FR : 70 à 90%), et irrégulière par le Tadorne de Belon et la Bécassine des marais.

Tous ces résultats sont détaillés pour la période 1996/97-1998/99 dans un article sur l'impact des aménagements sur l'avifaune (SCHRICKE *& al.*, 1999a).

Suivi botanique

Une cartographie comparative de la végétation en 1996 et 1998 montre les résultats suivants :
- augmentation de la prairie rase à Puccinellie maritime (8,7 ha en 1996 ; 9,3 ha en 1998) grâce à la limitation du drainage dans certaines dépressions;
- diminution de la prairie à Chiendent et à Fétuque rouge (28,3 ha en 1996 ; 17,8 ha en 1998) sous l'effet du broyage depuis 1997;
- accentuation de l'aspect en mosaïque de la végétation favorisée par le pâturage ovin et la topographie du site.

Conclusion

L'ensemble des résultats du suivi ornithologique et botanique de cet aménagement conforte le bien fondé de ces travaux de restauration d'un milieu en dégradation croissante depuis quelques années à l'ouest du Mont Saint-Michel.

Le suivi de l'avifaune prouve notamment que ce type d'aménagement sur les herbus, bien que limité dans l'espace (50 ha), est bénéfique non seulement aux anatidés hivernants mais également aux limicoles nicheurs.

Devant le succès rencontré, des travaux complémentaires, de plus grande ampleur, sont envisagés sur cette même zone au cours de l'été 2001. Ils visent à accroître notamment les capacités trophiques du milieu et à favoriser durablement, par l'augmentation des surfaces en eau, l'accueil des oiseaux d'eau, aussi bien de jour que de nuit (SCHRICKE, 1999).

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement pour leur collaboration et leur soutien financier les quatre partenaires du projet : Fédérations Départementales des Chasseurs de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille et Vilaine, Association de chasse maritime de la baie du Mont Saint-Michel.

Nous tenons particulièrement à remercier également les membres de l'Association Loisirs Nature de la Maison de la baie du Vivier-sur-Mer pour leur participation active à la collecte des données.

Bibliographie

GUILLON, L.M. (1980*) Les moutons de pré salé en baie du Mont Saint-Michel*. D.A.A., E.N.S.A.I.A., Nancy, 101 p.

GUILLON, L.M. (1983) *Les relations "plante-animal" dans un écosystème prairial original, les prés salés: première approche. In* Réflexion sur la notion d'indicateurs biologiques. Doc. INRA-SAD-Unité d'Ecodéveloppement.

SCHRICKE, V. (1983) *Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint-Michel, en relation avec les activités humaines*. Thèse doctorat 3ème cycle, Univ. Rennes I, 299 p.

SCHRICKE, V. (1998) Modalités d'utilisation de la baie par les canards. *Penn ar Bed*, fasc. 3, n°169: 11-16.

SCHRICKE, V. (1999) *Aménagement de l'herbu de la réserve de chasse maritime de la baie du Mont Saint-Michel. Travaux complémentaires.* Dossier de présentation ONCFS, décembre 1999, 5 p., annexes.

SCHRICKE, V. & DESMIDT, Y. (1994) L'aménagement de l'herbu de la réserve de chasse du Mont Saint-Michel pour les canards siffleurs (un projet en voie de réalisation*). Bull.mens., ONC*, n°187: 29-35.

SCHRICKE, V., DESMIDT, Y. & GUERIN, D. (1999a) Aménagements de l'herbu dans la réserve de chasse maritime de la baie du Mont Saint-Michel. Impact sur l'avifaune. *Bull.mens., ONC*, n°248: 22-29.

SCHRICKE, V., DESMIDT, Y. & GUERIN, D. (1999b) Premier cas de nidification de l'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* en baie du Mont Saint-Michel*. Alauda*, 67, (1): 14.

TESSIER, M. (1998) *Conséquences sur la végétation des aménagements réalisés dans la réserve de chasse maritime de la baie du Mont Saint-Michel.* Rapport ONC/Univ. Rennes I, 18 p., annexes.